



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le 16 septembre 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Delphine Hardy, relative aux salons de massage et question relative aux obligations de ravalement ;
- question de Mme Laure Paul-Renard, relative à la circulation autour de la rue de Clichy.

Puis, à 18h33, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 10 septembre 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Arnaud Ngatcha et Mme Frédérique Dutreuil.

Sont partis en cours de séance : M. Nicolas Cour (départ à 18h48 et pouvoir donné à Mme Virginie Mergoil) et Mme Lorraine Gay (départ à 19h23 et pouvoir donné à M. Jean- Pierre Plagnard).

Est arrivée en cours de séance : Mme Maud Lelièvre (pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli et arrivée à 19h09).

Les conseillers d'arrondissement présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2024.070 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2024.071 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 2024.SG.61 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris.

M. Nicolas Cour rapporteur.

4. 2024.DAC.453 Protocole d'accord transactionnel suite à un sinistre survenu à l'église luthérienne de la Rédemption Paris (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

5. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

6. 2024.DDCT.134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 2024.DDCT.135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

8. 2024.DDCT.136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. 09.2024.072 Inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

10. 2024.DAC.431 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du studio Wacker au 67-69 rue de Douai, à Paris 9^e.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

11. 2024.DAC.434 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Archag Tchobanian au 9 rue Jean-Baptiste Say, à Paris 9^e.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

12. Communication sur la rentrée scolaire 2024 dans le 9^e arrondissement de Paris, par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

13. 2024.DASCO.34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2024.DASCO.35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2024.DASCO.36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

16. 2024.DASCO.56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

17. 2024.DASCO.138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

18. 2024.DEVE.74 Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan alimentation durable (Appel à manifestation d'intérêt 2024).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

19. 2024.DVD.98 Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1 403 600 euros HT).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

20. 2024.DFPE.78 Subventions accordées (1 395 004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

21. 2024.DAE.123 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

VŒUX

22. V.09.2024.043 Vœu du conseil du 9^e arrondissement à la Maire de Paris, relatif à la mémoire d'Hugues Gall, présenté par Delphine Bürkli, Alexis Govcayan et les élus de la majorité municipale du 9^e, et Pierre Maurin et les élus du groupe Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !

23. V.09.2024.044 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli, Maud Lelièvre, Alexis Govcayan et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à l'application des recommandations de la commission d'enquête dans le PLU du 9^e arrondissement.

24. V.09.2024.045 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli, Maud Lelièvre, Nicolas Cour et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au suivi des recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur la gestion de l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) et Ville de Paris, exercices 2015 à 2022.

Mme la Maire ouvre à 18h00 la séance du pré-conseil, qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire donne la parole à Mme Delphine Hardy pour deux questions.

Mme Delphine Hardy demande ce que la Mairie peut faire pour limiter, voire fermer, dans le 9^e arrondissement, les salons de massage qui sont ouvertement des lieux de prostitution, et dont les familles assistent, impuissantes, aux va-et-vient incessants des clients, souvent dans des copropriétés. Elle informe qu'ils ont réussi à faire fermer un de ces salons dans leur copropriété, mais ajoute qu'il en reste beaucoup et qu'ils sont démunis face à ce fléau.

Mme Delphine Hardy pose une seconde question relative aux obligations de ravalement. Elle constate que, bien qu'il soit obligatoire à Paris de ravalier, trop peu de copropriétés le font. Elle précise que la situation avance bien dans le 9^e arrondissement qui devient un des plus beaux arrondissements de Paris, mais que nombre de copropriétés font savoir qu'elles attendent ces obligations et mises en demeure pour procéder aux ravalements. Elle demande ce qui est fait en la matière.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la sécurité, pour répondre à la première question et pour présenter les actions de la Mairie en vue de continuer à limiter et combattre ce fléau, en précisant que le sujet est traité par la Mairie depuis la première mandature.

Mme Adeline Guillemain la remercie pour cette question sur les salons de massage illégaux qui abritent des activités de prostitution. Cela constitue une priorité absolue pour la Mairie et touche à la lutte contre le proxénétisme et la traite des femmes, qui sont de vrais fléaux. Mme Adeline Guillemain informe que, depuis 2014, Mme la Maire a pris des mesures concrètes pour faire face à cette problématique, en participant notamment en 2015 à la création d'un groupe de travail dédié à la lutte contre les faux salons de massage

Dans ce cadre, il avait été proposé l'adoption d'un vœu pour mettre en place un système de labellisation pour distinguer les professionnels exerçant légalement leur activité de ceux qui dissimulent des pratiques illégales. Ce vœu n'a pas été adopté par la Mairie de Paris, ce qui est regrettable. D'autres modes d'action ont été adoptés par la Mairie du 9^e arrondissement. Mme la Maire a reçu le prix Territoria en 2016 pour un partenariat avec les syndicats de la FNAIM du Grand Paris, qui visait à impliquer les syndicats dans la lutte contre ces salons illégaux installés au rez-de-chaussée des immeubles. Une communication et des dialogues avec les syndicats ont été largement mis en œuvre pour qu'ils soient vigilants et qu'ils puissent faire des signalements et informer les locataires des locaux mis à disposition pour les salons de massage. En 2023, l'association Zéromacho a recensé 371 faux salons de massage à Paris, dont 45 dans le 9^e arrondissement. Ce chiffre très préoccupant a conduit l'exécutif du 9^e arrondissement à renforcer son action dans le cadre du contrat de prévention et de sécurité de la Mairie de 2023 à 2026. Ce contrat est signé avec les représentants de la préfecture de Police, de la Ville, du commissariat, du parquet et du rectorat. Il comporte une fiche action dédiée à la prévention de la prostitution, en particulier chez les jeunes. Une mallette pédagogique, créée par la préfecture de Police, a été intégrée dans ce plan et a été déployée dans les établissements scolaires dès la rentrée 2023. Mme Adeline Guillemain souligne que la lutte contre les faux salons de massage nécessite des actions répressives, mais aussi un travail de prévention dès le plus jeune âge. C'est pourquoi la Mairie du 9^e arrondissement est particulièrement attentive à la sensibilisation des jeunes aux dangers et aux réalités de la prostitution. Dans le cadre de ces actions de prévention, le 29 septembre 2023, Mme la Maire a organisé une réunion avec les représentants de l'association Zéromacho, qui regroupe des hommes engagés contre le système prostitutionnel, avec la présence du commissariat central du 9^e arrondissement. C'est collectivement qu'est fait le point sur les actions menées et les moyens mis en place pour renforcer la lutte contre cette pratique. Mme Adeline Guillemain souligne la complexité de cette lutte qui ne relève pas uniquement de la compétence municipale mais aussi et surtout du parquet, de la préfecture de Police, de la Brigade de répression du proxénétisme (BRP), qui sont des acteurs essentiels avec lesquels la Mairie du 9^e arrondissement collabore. Mme Adeline Guillemain explique que les activités de prostitution sont souvent dissimulées et qu'il est donc très difficile d'arrêter les clients en flagrant délit, ces pratiques se déroulant souvent derrière des portes closes. La municipalité reste dépendante de la répression judiciaire et policière menée en parallèle. En dépit de ces difficultés, Mme Adeline Guillemain assure que l'exécutif du 9^e arrondissement est très mobilisé sur ce sujet et très attentif à l'évolution de la situation.

Mme la Maire la remercie et affirme que l'exécutif municipal a pris ce sujet à bras le corps en 2014, lorsque M. Alexis Govciyan était son Premier adjoint en charge de la sécurité. Il s'agissait à cette époque d'un véritable fléau, avec des rues entières qui étaient le théâtre de cette mono-activité. La Mairie avait sensibilisé la préfecture de Police et le procureur de la République de l'époque pour que le 9^e arrondissement soit un territoire d'expérimentation d'une nouvelle réglementation sur ce sujet. Résultats : le nombre des salons de prostitution, 114 en 2014, a été divisé par trois en trois ans. Une action très forte des pouvoirs publics (police, justice) a ainsi été mise en œuvre. Mme la Maire souligne le rôle des copropriétaires et le partenariat avec la FNAIM, et la nécessité de poursuivre les propriétaires des lieux, qui sont aussi comptables de la situation. Un travail a aussi été mené avec les masseurs kinésithérapeutes qui ont le monopole du massage, d'un point de vue réglementaire.

Mme la Maire précise qu'il n'existe pas en France de fédération du bien-être et du modelage, ce qui explique la difficulté pour cette profession de se structurer. Elle ajoute que les masseurs kinésithérapeutes ont fait valoir leur droit d'être les seuls à utiliser le terme de massage. Le terme de modelage est utilisé dans des instituts de bien-être, et non de prostitution. Mme la Maire indique que, lors de sa première mandature, il s'agissait d'une prostitution asiatique. Ces femmes, au mépris de la dignité humaine, étaient livrées à la prostitution. Il était très difficile pour la Mairie d'entrer en contact avec elles, en raison de la barrière de la langue. Un travail de médiation sociale a été effectué avec l'association « Aux captifs, la libération », boulevard de Clichy, pour essayer d'aller vers elles. Mme la Maire informe que ce sujet s'est quelque peu tari au cours des dernières années et des derniers mois, puisque le réseau de prostitution a évolué dans la location meublée, via internet et le numérique. Elle constate une recrudescence aujourd'hui, comme en témoigne la question posée lors de ce pré-conseil. Elle affirme que l'exécutif du 9^e arrondissement reste très mobilisé pour trouver les moyens de freiner cette situation. Il dispose des outils, avec le Procureur, la préfecture de Police et la préfecture de région, qui l'aident beaucoup, afin d'obtenir des résultats. Mme la Maire félicite Mme Delphine Hardy pour l'action menée dans son quartier.

Mme la Maire donne la parole à M. Jean-Pierre Plagnard pour répondre à la seconde question sur l'obligation faite aux propriétaires de procéder aux ravalements.

M. Jean-Pierre Plagnard remercie Mme Delphine Hardy pour sa question qui lui donne l'occasion de parler du sujet très important, mais peu abordé dans le cadre du conseil municipal, de l'obligation du ravalement, c'est-à-dire l'entretien de l'esthétique de la ville et la valorisation de son paysage urbain. Il informe avoir demandé la semaine passée un point complet au Service technique de l'habitat (STH) de la Direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Ville de Paris, compétent en la matière. La politique de ravalement de Paris est encadrée par des règles strictes visant à préserver l'esthétique architecturale de la ville et à garantir l'entretien des bâtiments.

En premier lieu, les copropriétés ou copropriétaires individuels sont responsables du ravalement. Avant d'entamer les travaux, une déclaration préalable de travaux doit être déposée à la Mairie de Paris, ce qui permet à la Ville de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme et d'esthétique. Il est nécessaire de fournir des détails sur le bâtiment, les matériaux utilisés, les couleurs et les éventuelles modifications esthétiques. La Mairie dispose généralement d'un mois pour répondre à la demande. Si aucune réponse n'est reçue dans ce délai, cela vaut acceptation tacite. Si l'immeuble est situé dans un secteur protégé, s'il s'agit d'un monument historique ou si le patrimoine est remarquable, les travaux doivent être validés par les architectes des Bâtiments de France. M. Jean-Pierre Plagnard indique que des personnes ne font parfois pas cela spontanément, ce qui explique l'existence d'un certain nombre de textes encadrant le ravalement. Les principaux textes font état de l'obligation à Paris de ravalier les façades au moins une fois tous les dix ans. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle, concernant la municipalité, la délibération du 26 juin 1989 et l'arrêté du 27 octobre 2000. Il cite également l'arrêté du Conseil d'État du 28 février 1986, précisant que l'injonction de ravalement ne doit pas être automatique lorsque le délai de dix ans est expiré, et qu'il appartient au Maire de tenir compte, dans chaque cas, de l'ensemble des circonstances, notamment de l'état de l'immeuble et de son environnement.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que la DLH procède au contrôle tous les six ans, sur le terrain, de l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public. Les agents expertisent sur place l'état des façades et engagent la procédure de police administrative en matière de ravalement si nécessaire de la manière suivante. Durant la phase incitative préalable, une lettre d'invitation à réaliser le ravalement est envoyée au syndic ou aux propriétaires de l'immeuble. Durant la phase coercitive, lancée si nécessaire un an après l'envoi de la lettre d'invitation, suite à un nouveau contrôle, un arrêté municipal d'injonction est notifié demandant l'engagement des travaux dans un délai de six mois. À ce stade de la procédure, les propriétaires peuvent déposer une demande de délai auprès du STH. À défaut de réalisation du ravalement, un arrêté municipal de sommation fixe un nouveau délai de douze mois pour achever les travaux. À l'issue de ce dernier délai, un procès-verbal de non-exécution peut être transmis au tribunal d'instance de Paris sur la base de l'article L.183-12 du Code de la construction et de l'habitation. Une amende de 3 750 euros est prévue dans la législation si le ravalement n'est pas effectué tel que demandé. Lorsque les copropriétés se trouvent dans l'obligation ou expriment le souhait de ravalement leur immeuble, elles peuvent également saisir cette opportunité pour améliorer les performances énergétiques de leur bâtiment en entreprenant des travaux d'isolation par l'extérieur. Cette démarche est non seulement bénéfique sur le plan environnemental, mais elle permet aussi de réduire les consommations énergétiques et d'améliorer le confort thermique des habitants. Pour soutenir ces initiatives, plusieurs dispositifs financiers existent. M. Jean-Pierre Plagnard précise que ce sujet est abordé assez régulièrement, notamment avec l'Agence parisienne pour le climat (APC). Il informe que la Ville de Paris propose, à travers le programme Éco-rénovons Paris, un accompagnement technique et de subvention pour encourager les copropriétés à intégrer une dimension énergétique dans leur projet de ravalement. De plus, la Région Île-de-France dispose de dispositifs comme le fonds de rénovation thermique et d'aide aux copropriétés éco-rénovées, qui vise à financer en partie les travaux d'isolation des bâtiments. Ces aides régionales peuvent venir en complément de subventions municipales. Au niveau national, l'État met à disposition l'aide MaPrimeRénov', ouverte à tous les copropriétaires ainsi qu'aux copropriétés. Cette prime permet de couvrir une partie des frais liés aux travaux de rénovation énergétique, notamment l'isolation thermique par l'extérieur, qui constitue l'une des meilleures solutions pour réduire les pertes de chaleur. En cumulant ces aides, il est souvent possible de réduire considérablement le coût des travaux, tout en augmentant la valeur patrimoniale de l'immeuble et en améliorant sa performance énergétique.

Mme la Maire propose d'envoyer les documents à Mme Delphine Hardy, compte tenu du grand nombre d'informations.

M. Jean-Pierre Plagnard souligne les difficultés rencontrées en évoquant l'existence d'un cas pénible. Dans la plupart des cas, les copropriétaires sont conformes à la réglementation parisienne. Cependant, des situations plus complexes peuvent apparaître. M. Jean-Pierre Plagnard cite le cas de l'immeuble situé au 11 place Pigalle, qui abrite au rez-de-chaussée une boîte de nuit toujours en activité. Cet ensemble immobilier est frappé depuis le 20 octobre 2020 par un arrêté municipal d'injonction de ravalement, qui correspond à la dernière étape et qui concerne l'ensemble de ses façades sur rue. Cependant, près de quatre ans après l'adoption de cette mesure, et malgré les interventions répétées de la Mairie du 9^e arrondissement, elle déplore que le propriétaire n'ait pas débuté les travaux de mise en conformité.

Mme la Maire est encore intervenue par courrier, au mois de juillet auprès du préfet de Police, et en septembre auprès de la Direction de l'urbanisme et du logement de la Ville, afin de leur demander d'engager l'ensemble des mesures nécessaires pour obtenir que cet immeuble soit ravalé rapidement pour la sécurité de tous. M. Jean-Pierre Plagnard note que ce sujet est donc suivi de près par Mme la Maire et ses équipes, et qu'il les mobilise grandement. Il ajoute que, comme Mme Delphine Hardy, ils sont attachés à ce que Paris en général et le 9^e arrondissement en particulier conservent leur esthétique architecturale et soient convenablement entretenus pour le bien et la sécurité de tous.

Mme la Maire le remercie pour cette réponse détaillée et redonne la parole à Mme Delphine Hardy pour réagir.

Mme Delphine Hardy les remercie. Concernant les salons de massage, elle demande comment les copropriétés pourraient les aider. Elle évoque un conseil des présidents des copropriétés touchées, ainsi qu'un échange entre les copropriétés déjà concernées et les autres. Concernant le ravalement, avant de passer à la phase coercitive, elle demande s'il ne serait pas utile, pour le bien commun, d'envoyer des lettres d'invitation à toutes les copropriétés qui n'attendent que cela. Elle indique que quatre copropriétés rue de Bellefond le font savoir ouvertement.

Mme la Maire répond que la Mairie du 9^e arrondissement regardera ce dernier point précisément. Concernant le premier sujet, elle indique que la Mairie est à la disposition de l'ensemble des copropriétés pour les aider dans leur démarche pour dénoncer et porter plainte, puisqu'il s'agit d'une activité délictuelle.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que la première phase incitative consiste à envoyer au syndic ou au copropriétaire une lettre d'invitation à réaliser le ravalement. Il annonce que ce point sera vérifié auprès du STH.

M. Sébastien Dulermo invite à contacter la Mairie du 9^e arrondissement si des conseils syndicaux ont du mal à faire voter cela au sein de leurs copropriétés. Il rappelle que, dans l'ancienne mandature, ils avaient dressé une liste d'immeubles qu'ils avaient envoyée au service pour qu'il se déplace sur site. Il rappelle que le contrôle est réalisé tous les six ans et qu'il s'agit d'un travail de fourmis. La Mairie pourra ainsi transmettre des éléments au service, pour que ses agents se rendent sur place afin d'étudier la faisabilité du ravalement.

Mme Laure Paul-Renard explique que la couleur demandée pour leur porte cochère leur avait été refusée, et demande qu'on lui fournisse des documents à ce propos.

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'un cas particulier qui sera abordé hors conseil.

Mme la Maire passe la parole à Mme Laure Paul-Renard pour aborder la question de la circulation après l'aménagement et la rénovation totale de la rue de Clichy.

Mme Laure Paul-Renard indique au préalable que sa démarche se veut constructive et qu'elle apprécie beaucoup l'action de la Mairie du 9^e arrondissement. Elle précise qu'elle habite rue Blanche et qu'elle n'entend pas faire part de sa propre situation, en sachant qu'elle utilise très peu la voiture.

Elle demande si les habitants du quartier font partie de la desserte locale et si des rues seront fermées, en sachant qu'un accès est désormais possible par les rues Taitbout et Notre-Dame de Lorette. Elle ajoute qu'ils ne sont pas contre les rues apaisées, très agréables, telles que les rues de Clichy, de Douai et de Calais. Ils connaissent l'importance du vélo que tout le monde ne peut toutefois pas utiliser.

Mme la Maire évoque la nécessité de mieux partager l'espace public et souhaite que cet axe structurant du 9^e arrondissement apaise l'ensemble du quartier.

Mme Laure Paul-Renard évoque ensuite les vélo-cyclistes irrespectueux, même si les piétons le sont aussi parfois. Elle témoigne que des piétons, y compris elle-même, traversant au vert ou sur un passage piéton se font fréquemment presque renversés.

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'un vaste sujet et laisse la parole à son Premier adjoint en charge des aménagements.

M. Sébastien Dulermo la remercie pour ses questions. Concernant la rue de Clichy, il explique que le réaménagement a consisté à supprimer une voie de circulation pour essayer de mieux partager l'espace public et de donner plus d'espace à la végétalisation, aux piétons et aux cyclistes. Pour réaliser cet aménagement, il s'agissait de réduire la circulation sur la rue de Clichy, puisqu'en enlevant une voie, le bus aurait emprunté la même voie que les autres véhicules, ce qui aurait conduit au chaos. Pour cela, un travail a été réalisé sur différents leviers. Un premier levier est un travail sur la rue de Mogador, qui a commencé avec l'interdiction de circulation à l'intersection avec le boulevard Haussmann, en sachant que le reste de l'aménagement sera réalisé dans les mois suivants. Un autre levier est la mise en place d'un verrou supplémentaire au début de la rue de Clichy, en réservant une partie de cette rue à la desserte locale. L'arrêté de circulation indique que la desserte locale est constituée par la rue d'Athènes, la rue de Milan, la rue de Clichy jusqu'à la rue de Liège, ainsi que les petites rues autour de l'église de la Trinité. Le nord du quartier, auquel appartient Mme Laure Paul-Renard, n'est ainsi pas considéré comme desserte locale. Pour se rendre dans ce quartier, il s'agit, en venant du sud, de la rue de Mogador par exemple, de faire le tour de la place d'Estienne d'Orves pour ne pas prendre la voie de bus, puis d'emprunter les rues de Londres, d'Amsterdam et de Liège.

M. Sébastien Dulermo évoque un accès plus à l'ouest, rue Taitbout, ou au nord, mais confirme que l'accès du sud au nord n'est en principe plus possible. Il explique qu'ils ont considéré que, puisque la majorité des automobilistes riverains ne prennent pas la voiture au quotidien mais pour les vacances ou le week-end, ces personnes pourraient faire un détour pour se rendre chez elles, tout en bénéficiant d'un nombre moins important de voitures en bas de chez elles, ce qui évite en outre les embouteillages par du trafic de transit. M. Sébastien Dulermo reconnaît que l'accès au quartier est plus compliqué pour les riverains, mais surtout pour les conducteurs de véhicules de transit souhaitant traverser l'arrondissement. Il ajoute qu'il est difficile de contenter tout le monde.

Mme la Maire indique qu'il s'agit du principe d'une zone à trafic limité.

M. Sébastien Dulermo ajoute que des contrôles réguliers, bien que non quotidiens, sont effectués, notamment depuis la rentrée, puisque les agents étaient aussi concentrés sur d'autres missions durant les Jeux olympiques et paralympiques, et d'autres contrôles sont programmés jusqu'à la fin de l'année. Il s'agit d'abord d'essayer de communiquer avec les riverains.

Mme la Maire rappelle la problématique de la nécessaire cohabitation entre les différents modes de déplacement (piéton, vélo, transports en commun, et véhicules).

M. Sébastien Dulermo répond qu'en lien avec Mme Adeline Guillemain, ils mènent de plus en plus d'opérations de contrôle des cyclistes à différentes heures de la journée (respect des feux, des panneaux stop et cédez-le-passage, des piétons). Si elles ont été moins nombreuses durant l'été, des opérations ont eu lieu depuis la rentrée, notamment la semaine passée au carrefour de Châteaudun. Ces contrôles sont effectués aux carrefours stratégiques de l'arrondissement, empruntés par de nombreux piétons et où le flux est important.

M. Sébastien Dulermo ajoute que le dernier point figurant dans la question posée par Mme Laure Paul-Renard a été communiqué aux services.

Mme Laure Paul-Renard informe par ailleurs de la présence de trous rue Chaptal. Elle imagine que des bacs ont été enlevés, informe que des enfants ont creusé. Elle ajoute avoir constaté que ces trous avaient été comblés mais que cela n'était pas sec.

M. Sébastien Dulermo évoque les emprises de chantier. Il évoque la possibilité d'une dégradation, tout en affirmant que les travaux ont réellement commencé le 23 septembre.

Mme Laure Paul-Renard remercie les élus pour leur réponse. Elle informe, concernant le détour, que les rues de Londres et Moncey sont très embouteillées. Elle comprend le fait d'éviter la traversée des arrondissements. Elle indique qu'elle avait assisté, avant la pandémie de covid-19, à la restitution de l'étude sur la rue de Clichy, et qu'elle a pensé qu'ils étaient heureux de ne pas être à leur place. Elle ajoute qu'ils seront satisfaits si la situation actuelle se maintient.

Mme la Maire note la question de la rue Moncey.

M. Sébastien Dulermo explique que les mairies du 9^e et du 8^e arrondissement ont travaillé, depuis plus d'un an, pour essayer de résoudre le phénomène des véhicules qui viennent de l'ouest, notamment de la place de l'Europe, et qui se rendent à l'est en traversant les rues de Liège, Moncey, La Bruyère puis Notre-Dame de Lorette. Ce phénomène s'est amplifié dans les dernières années et derniers mois, et de nombreux véhicules s'entassent désormais dans les rues de Liège et Moncey. M. Sébastien Dulermo regrette que le travail en commun n'ait pas abouti, puisque le projet d'aménagement restrictif proposé par la Mairie du 8^e arrondissement n'a pas été accepté par les habitants. La Mairie du 9^e arrondissement étudie désormais des pistes pour résoudre ce phénomène dans l'arrondissement. Il ajoute que Mme la Maire a envoyé un courrier à tous les habitants du quartier en question pour leur proposer d'inverser le sens de la rue Moncey. Une fois la consultation terminée, il s'agira de faire une proposition.

Mme la Maire ajoute que ce qui est important dans cette consultation est de comprendre les usages de la rue et des habitants.

Mme Laure Paul-Renard comprend la complexité du dossier.

M. Sébastien Dulermo ajoute que les applications Google et Waze aident les gens au quotidien, mais ne facilitent pas l'aménagement des rues, puisqu'elles trouvent assez vite d'autres chemins une fois certaines rues pacifiées.

M. Sébastien Dulermo évoque le secteur des rues Taitbout, d'Aumale et Catherine de La Rochefoucauld, où le sens de la rue Taitbout avait été inversé quelques années auparavant pour essayer de limiter le trafic du sud au nord. Pour des questions d'encombrement au niveau du carrefour de Châteaudun, il a été proposé de revenir au sens d'origine pendant un certain temps. Mme la Maire a demandé au service de la voirie de la Ville de Paris de mener une étude de circulation sur le secteur, afin de proposer des solutions pour limiter le trafic de transit, sans limiter l'accès aux riverains. M. Sébastien Dulermo précise que cela est en cours.

Mme la Maire le remercie pour cette réponse complète.

Mme Laure Paul-Renard les remercie.

Mme la Maire la remercie d'avoir abordé ce sujet très important pour le territoire.

Mme la Maire ouvre à 18h33 la séance du conseil.

DÉLIBÉRATION 09.2024.070 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

M. Gilles Fiszenson est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 16 septembre 2024.

DÉLIBÉRATION 09.2024.071 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 10 JUIN 2024.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique ne pas avoir reçu de remarques et met le procès-verbal aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme la Maire propose de procéder à une modification de l'ordre du jour. Puisque M. Nicolas Cour doit se rendre quelques minutes plus tard à une manifestation où il représentera la Mairie du 9^e arrondissement, le conseil d'arrondissement examinera d'abord les deux délibérations qu'il doit rapporter. Mme la Maire annonce qu'elle apportera ensuite un certain nombre d'informations et qu'ils rendront un hommage à une grande personnalité de l'arrondissement, Raymond Haddad, disparu fin août.

DÉLIBÉRATION 09.2024.086 (2024.SG.61) - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE PARIS ET EQUIP POUR LA MISE À DISPOSITION D'ESPACES PERMETTANT L'INSTALLATION DE CASIERS SPORTIFS DANS PARIS.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'un héritage des Jeux olympiques, ce que confirme M. Nicolas Cour, en ajoutant qu'un exemple se trouve dans la cour.

M. Nicolas Cour indique que ce projet fait directement suite à la délibération SG.23 votée en conseil d'arrondissement le 2 mai 2024. Cette première délibération prévoyait l'installation par la société Équip de 52 casiers sportifs dans l'espace parisien. Ces casiers permettent de stocker du matériel sportif et essentiellement des ballons qui sont fournis par l'enseigne Décathlon. L'accès aux casiers et la mise à disposition des accessoires se font via une ouverture télécommandable depuis une application numérique, tout cela étant gratuit pour les Parisiens, ce qui correspond à un véritable service. Concernant le 9^e arrondissement, deux sites étaient concernés par cette première délibération. Sur le terrain extérieur de proximité Duperré, un casier avec des ballons de basket a été installé en juin 2024 et y restera jusqu'en juin 2025. Dans la cour de la Mairie du 9^e arrondissement, un casier avec des ballons de basket a été installé pour l'animation de la fan zone durant la période des Jeux olympiques et paralympiques, jusqu'au 8 septembre 2024.

M. Nicolas Cour informe que la présente délibération vient ajouter un nouveau lieu d'implantation de casiers au 3 place d'Anvers. Ce matériel sera utile pour jouer sur le terrain de basket situé dans le square d'Anvers - Jean-Claude Carrière, son installation étant prévue du 1^{er} juin 2024 au 1^{er} juin 2025. M. Nicolas Cour demande aux élus d'apporter un avis favorable à cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.SG.61.

DÉLIBÉRATION 09.2024.087 (2024.DAC.453) - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL SUITE À UN SINISTRE SURVENU À L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE DE LA RÉDEMPTION PARIS (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise que cette église se situe à proximité de la mairie, rue Chauchat.

M. Nicolas Cour indique que la délibération porte sur un lieu patrimonial de l'arrondissement dont la Ville est propriétaire, à savoir l'église luthérienne de la Rédemption, située rue Chauchat, à deux pas de la mairie. Il informe que quatre ans auparavant, en juin 2020, l'église a subi des dégâts des eaux dus à de violents orages qui ont causé des infiltrations et des fuites à travers la toiture qui était déjà en mauvais état, ce qui a provoqué des dégradations dans les bureaux situés au rez-de-chaussée et au premier étage. Il ajoute que Mme la Maire, l'adjointe au patrimoine de la Ville et lui-même avaient été sur place pour constater les dégâts.

Les réparations de la toiture ont été réalisées par la Ville, en collaboration avec les services de la DAC et les services concernés. L'église s'est chargée de la réfection intérieure des locaux qu'elle a financée elle-même. Ce montant, qui s'élève à 5 532 euros TTC, a été remboursé par l'assurance de l'Union nationale des associations culturelles de l'Église protestante. La Ville a été attaquée en dommages et intérêts. La compagnie d'assurance est dans ses droits et peut récupérer ces 5 532 euros qui ont déjà été remboursés. M. Nicolas Cour explique que ce protocole d'accord vise à autoriser la Ville à indemniser la société d'assurance qui avait elle-même remboursé l'association culturelle en charge de la paroisse.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.453.

Mme la Maire remercie les élus d'avoir accepté de modifier l'ordre du jour pour que M. Nicolas Cour puisse rejoindre la manifestation à l'heure.

Mme la Maire annonce qu'elle souhaite rendre un hommage particulier à une figure illustre de l'arrondissement, une personnalité haute en couleur, très généreuse, un ami de longue date qui les a quittés le 30 août 2024, Raymond Haddad. Il avait fondé le restaurant la Boule rouge. Mme la Maire se demande qui ne connaissait pas Raymond Haddad dans le quartier et à Paris, puisqu'il était une figure au-delà du 9^e arrondissement et a rayonné partout. Elle évoque la Boule rouge, sa fresque sur le thème du désert, sa façade rouge, sa clientèle rieuse et fidèle, un lieu qui fait figure depuis près de cinquante ans de véritable institution dans le quartier, haut lieu de la cuisine juive tunisienne. Mme la Maire remercie la famille et l'équipe de Raymond Haddad d'être présentes à ce conseil. Elle ajoute que cet établissement a été fondé en 1976 et représente à lui tout seul un pan entier de l'histoire juive séfarde du quartier du Faubourg Montmartre. Elle confie qu'elle pense très fort à lui et qu'elle ressent beaucoup de tristesse. Elle ajoute qu'elle pense à ses nombreux amis, à son équipe, à sa sœur, ainsi qu'à son fils. Mme la Maire confie que Raymond Haddad était et est irremplaçable, et affirme qu'ils garderont à la Mairie du 9^e arrondissement un souvenir très beau de lui qui leur a beaucoup apporté.

Mme la Maire propose, avant de donner la parole à M. Gilles Fiszenson, de se lever et de respecter une minute de silence en l'honneur de leur ami Raymond Haddad. Mme la Maire assure à ses amis et fidèles collaborateurs de tout son soutien dans cette terrible épreuve et leur témoigne de toute leur affection.

M. Gilles Fiszenson confie intervenir avec une émotion particulière pour parler de Raymond Haddad, le propriétaire du restaurant la Boule rouge, situé au 1 rue de la Boule rouge. Il informe qu'il connaissait Raymond Haddad et qu'il le croisait plusieurs fois par semaine. Son dernier contact avec lui remontait début août, en présence de Mme la Maire. Il confie qu'il l'a ensuite eu plusieurs fois au téléphone. Quelques jours avant son décès, il l'a appelé de l'hôpital. Vu sa vivacité lors de leur discussion, il n'imaginait pas que son état puisse se dégrader aussi vite.

M. Gilles Fiszenson rappelle que Raymond Haddad a été présent durant cinquante-neuf ans dans le 9^e arrondissement. Il a créé son premier restaurant en 1965, rue de Montyon, avant de reprendre en 1976 le restaurant de la Boule rouge. Raymond Haddad et son restaurant étaient exceptionnels. Il transportait par ses plats de nombreuses célébrités du monde politique et du spectacle jusqu'à sa Tunisie natale.

M. Gilles Fiszenson informe qu'il discutait quelques jours plus tôt avec Michel, son maître d'hôtel, qu'il salue, ainsi que sa sœur et tous les membres de l'équipe qui sont dans la salle. Michel lui rappelait le match de rugby France vs Nouvelle-Zélande, en quart de finale de la Coupe du monde de 2007 à Cardiff. Le président de la République, M. Nicolas Sarkozy, les ministres du gouvernement et de nombreuses personnalités du monde du spectacle et du monde sportif assistaient au match. L'équipe de France n'avait pas vraiment brillé pendant cette compétition. Le match contre les All Blacks s'annonçait très difficile. La France était menée et malmenée. M. Enrico Macias s'est levé, est allé voir le président de la République et lui a dit : « Si on gagne, je vous invite, ainsi que tous les membres de la tribune d'honneur, à la Boule rouge. » Le miracle de Cardiff a eu lieu. L'équipe de France a remonté au score et, dans les dernières minutes, a pris l'avantage. À 23 heures, peu avant la fermeture du restaurant, Raymond Haddad était avec ses derniers clients qui finissaient leur repas. Il a reçu un appel du président de la République, M. Nicolas Sarkozy, qui lui a expliqué qu'ils viendraient chez lui de Cardiff le soir même pour fêter la victoire et que la troisième mi-temps du match se déroulerait dans son restaurant. Raymond Haddad était perplexe mais des motards sont arrivés dix minutes plus tard pour sécuriser le restaurant. La rue a été bloquée et le quartier a été protégé par les forces de police. Raymond Haddad a rappelé toutes ses équipes. Deux heures plus tard, le Président de la République, les membres du gouvernement et soixante invités du monde sportif sont arrivés pour fêter la troisième mi-temps jusqu'au début du jour.

M. Gilles Fiszenson confie que Raymond Haddad était aussi la nostalgie heureuse de la Tunisie, son pays de naissance. Sa cuisine était le trait d'union avec sa terre natale. Tous les ans, au mois d'août, il fermait son restaurant et se rendait à Djerba pour se ressourcer. Raymond Haddad était aussi un amoureux inconditionnel d'Israël. Un des plafonds peints de son restaurant représentait la ville de Jérusalem et il avait insisté pour que l'église du Saint-Sépulcre, la mosquée d'Omar avec son dôme doré et le mur des Lamentations y soient représentés. Raymond Haddad déplaçait tous les clivages. M. Gilles Fiszenson informe qu'à son enterrement, quelques jours auparavant, le rabbin a fait quelques prières, puis a donné la parole à sa fille qui a rappelé des souvenirs d'enfance. Puis un ministre tunisien avec une kippa sur la tête a pris la parole pour se rappeler les bons moments qu'il avait passés dans son restaurant. Un des moments inoubliables qu'il a cité était d'avoir assisté devant la télévision du restaurant à la retransmission d'un match du championnat de France de football, entouré par M. Enrico Macias, fan du PSG, et Raymond Haddad, supporter inconditionnel de l'OM. Raymond Haddad sublimait tous les clivages. M. Gilles Fiszenson confie, à titre personnel, pour l'avoir côtoyé tout le temps pendant trente-cinq ans, que s'il devait garder une qualité, il ne retiendrait qu'un seul mot : la générosité. Il ajoute que Raymond Haddad lui manque et qu'il manquera à n'en pas douter au quartier.

Mme la Maire le remercie pour ce joli témoignage sur leur ami, Raymond Haddad. Elle propose de suspendre la séance quelques minutes pour qu'elle puisse, avec les élus, saluer la famille et l'équipe de Raymond Haddad.

La séance reprend.

Mme la Maire indique que M. Nicolas Cour lui a donné pouvoir et excuse Mme Frédérique Dutreuil.

Mme Camille Vizioz-Brami excuse M. Arnaud Ngatcha, en voyage aux États-Unis.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRETÉ.

Mme la Maire passe la parole à Mme Adeline Guillemain pour présenter le rapport sur la propreté et la sécurité de l'espace public.

Mme Adeline Guillemain commence par un point sur la propreté. Elle rappelle que les semaines précédentes ont été particulièrement chargées pour les équipes de propreté dans l'arrondissement, entre la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et la rentrée scolaire. Elle salue l'immense travail accompli par les équipes de la Division de propreté du 9^e arrondissement. Grâce à leur dévouement, ils ont relevé avec brio les défis posés par ces événements d'envergure. Ils ont été au cœur de l'action, veillant à ce que les rues, les places et les espaces publics soient non seulement propres, mais aussi accueillants et dignes de l'image de Paris, capitale mondiale du sport et du tourisme. Pendant les Jeux olympiques, ils ont fait preuve d'une réactivité et d'une organisation sans faille. Le renforcement des tournées de collecte dans des quartiers clés comme le boulevard Haussmann, le quartier de l'Opéra et les rues réaménagées telles que la place Pigalle et la rue de Clichy, a permis de maintenir un haut niveau de propreté malgré une affluence record. Des passages supplémentaires l'après-midi pour vider les corbeilles et les Bigbelly, ainsi que la mise en place d'une équipe saisonnière jusqu'à 22h30 ont grandement contribué à garder l'arrondissement propre et agréable pour les habitants comme pour les touristes. Mme Adeline Guillemain signale que 7 agents du 9^e arrondissement ont été engagés dans la Team JO, ajoutant qu'ils sont très fiers d'avoir pu participer aux Jeux olympiques en tant que vrais acteurs des JO à Paris. Ils ont fait preuve d'une exemplarité également lors de la rentrée scolaire. Ils ont veillé à ce que les abords des écoles soient impeccables pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Grâce à leurs efforts, cette période de rentrée s'est déroulée dans une atmosphère sereine et ordonnée, facilitant le retour à la vie quotidienne après l'effervescence des Jeux. Leur engagement quotidien a été une fois encore une démonstration de leur professionnalisme et de leur capacité à s'adapter aux besoins et aux exigences spécifiques de l'arrondissement.

Mme Adeline Guillemain aborde le sujet des Grandes lessives. Elle annonce que la Division de propreté du 9^e arrondissement va reprendre les opérations Grandes lessives, qui consistent à nettoyer en profondeur un quartier, aussi bien au sol qu'en pied d'immeuble ou sur le mobilier urbain (nettoyage, dégraffitage, désaffichage sauvage). Elle informe qu'une programmation de ces Grandes lessives a été proposée pour le deuxième semestre, le 1^{er} octobre dans la rue de Clichy, le 15 octobre dans la rue et sur la place Pigalle, le 29 octobre dans la rue La Fayette, le 12 novembre dans le quartier Milton, le 26 novembre dans la rue de Châteaudun, et le 10 décembre dans la rue du Faubourg Montmartre.

Mme Adeline Guillemain évoque ensuite les bacs de collecte en apport volontaire, les biodéchets qui sont collectés par les agents de propreté et transformés en biogaz, en précisant que des adresses sont déjà en service. Elle annonce que des bacs de collecte en apport volontaire seront installés à la fin de l'année au 33-37 boulevard de Clichy et au 47 boulevard Marguerite de Rochechouart, puis l'année suivante au 23 rue Chauchat. Mme Adeline Guillemain rappelle que des composteurs publics sont installés à la mairie du 9^e arrondissement, au centre Valeyre, au centre Bravo, à la cité Fénelon, dans le jardin Pauline Viardot et dans la cour de la bibliothèque Louise Gaillard.

Mme Adeline Guillemain présente ensuite le rapport sur la sécurité. Comme les agents de propreté, les agents de la police municipale mais aussi de la Police nationale ont été particulièrement mobilisés durant l'été pour les Jeux olympiques et paralympiques, période de défis pour les forces de l'ordre. Elle exprime toute leur reconnaissance aux policiers du 9^e arrondissement qui ont été particulièrement sollicités. Ils ont été renforcés dans leur action. Les élus ont eu le plaisir d'accueillir des policiers venus de partout, de la région PACA, de Corse, du Brésil, d'Irlande et même des Émirats arabes unis. Ils étaient dans le secteur des grands magasins, devant le commissariat sur roues qui avait été installé pour l'occasion. Cette présence à leurs côtés a été précieuse et a permis de maintenir un haut niveau de sécurité. Tout cela s'est passé dans une ambiance de coopération entre les services, avec un accueil au commissariat du 9^e de tous ces policiers étrangers et de partout en France. Grâce à ce renforcement exceptionnel, une présence significative sur la voie publique a pu être assurée, ce qui a été un atout majeur pour garantir la sécurité des habitants, des commerçants et des nombreux touristes qui ont visité le 9^e arrondissement pendant l'été. Ce maillage sur le terrain, combiné à un renforcement des services d'investigation, a également permis d'établir un excellent contact avec la population.

Mme Adeline Guillemain informe de l'arrivée d'une nouvelle Commissaire centrale adjointe dans le 9^e arrondissement. Il s'agit de Mme Anita Daoud, 27 ans, qui a pris ses fonctions le 4 juillet 2024. Les élus ont eu le plaisir de l'installer officiellement lors d'une cérémonie le 10 juillet, en présence de Mme la Maire et de M. Bernard Bobrowska, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris. Il s'agit de son premier poste de commissaire. Mme Adeline Guillemain ajoute qu'ils vont pouvoir compter sur elle et sur son engagement, aux côtés de M. Stéphane Guérin, commissaire central devenu divisionnaire pendant l'été. Mme Adeline Guillemain souhaite beaucoup de succès à cette nouvelle équipe du commissariat. La Mairie du 9^e arrondissement est convaincue que leur présence est un atout précieux pour maintenir ses efforts de sécurité, en collaboration avec la police municipale.

Mme Adeline Guillemain informe d'une initiative importante prise par Mme la Maire. Le matin du 16 septembre a été installée officiellement une nouvelle instance dans l'arrondissement, la Commission de régulation des débits de boisson, dispositif qui vise à répondre aux attentes des riverains en matière de tranquillité publique tout en assurant un dialogue avec les établissements concernés. Cette commission, qui est inspirée d'un exemple à Nantes, aura pour objectif de concilier l'activité nocturne avec le respect du droit à la tranquillité des habitants. Elle permet de mieux coordonner les actions entre les différents services municipaux et étatiques (Mairie, préfecture de Police, Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection).

Cette instance ne se substitue pas aux procédures de sanction, mais elle intervient de manière préventive et concertée en amont, en suivant de près les établissements qui font l'objet de signalements pour nuisance. La Commission de régulation des débits de boisson du 9^e arrondissement se réunira régulièrement pour évaluer les différentes situations, proposer des mesures adaptées et garantir un suivi des établissements concernés. Cette nouvelle instance contribuera à un meilleur équilibre entre la vie nocturne très dynamique de l'arrondissement et la tranquillité légitime des habitants.

Mme Adeline Guillemain rappelle qu'ils restent particulièrement vigilants quant à la situation sécuritaire de la rue de la Tour des Dames, pour laquelle ils ont encore reçu de nombreux signalements depuis la rentrée. La Police nationale est présente sur place. Durant l'été, la situation était plutôt calme, mais un suivi de près de ce secteur se poursuit. Mme Adeline Guillemain souligne le signalement récent d'un attroupement de jeunes, rue de la Tour des Dames et rue Catherine de La Rochefoucauld. Elle précise que le commissaire est informé et très attentif à ce secteur, et que les contrôles sont renforcés pour prévenir d'éventuels regroupements et maintenir la tranquillité publique.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à Mme Camille Vizioz-Brami qui demande qui siège dans la commission.

Mme Adeline Guillemain répond qu'il s'agit des représentants des instances qu'elle a citées.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit d'institutions et d'organisations professionnelles, comme l'UMIH et le syndicat des restaurateurs, de la BRP, des services spécifiques sur le bruit et la musique amplifiée de la préfecture de Police, ainsi que des intervenants habituels. Elle note également la présence de l'association des Pierrots de la Nuit, du SNEG (Syndicat national des entreprises gaies), du commissariat, de la DU compte tenu du sujet de débordement de terrasses, et de la police municipale. Mme la Maire ajoute qu'il est prévu un ordre du jour avec l'examen de la situation d'établissements, que les débats se déroulent à huis clos pour éviter les stigmatisations, et qu'il s'agit d'avancer en ayant une position commune. Elle précise que des réunions sécurité se tiennent chaque lundi matin ici, à la mairie.

Mme la Maire communique quelques dates. La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du 9^e arrondissement se réunira le 18 septembre à la mairie du 9^e arrondissement dans le cadre d'une grande manifestation ouverte à tous autour de l'addiction. Les journées du patrimoine se dérouleront les 21 et 22 septembre. L'exposition Objectif Femmes, rendez-vous traditionnel de la rentrée, se tiendra du 24 septembre au 11 octobre. La Fête du conseil de quartier Anvers-Montholon aura lieu le 29 septembre. Mme la Maire salue l'arrivée de la nouvelle coordinatrice des conseils de quartier, Mme Françoise Tomasini, présente.

Mme la Maire poursuit l'ordre du jour et indique que les quatre premières délibérations sont habituelles à cette période de l'année.

Elle propose d'aborder les deux premières délibérations en commun.

DÉLIBÉRATION 09.2024.073 (2024.DDCT.134) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2025.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Il s'agit de voter pour le cadre de détermination de l'allocation de la mairie centrale aux mairies d'arrondissement. Comme chaque année, Mme la Maire constate que ce calcul repose sur une forme de nivellement par le bas, au détriment du 9^e arrondissement, sans prendre en compte son triplement de population en journée. Elle précise que le 9^e est un arrondissement résidentiel mais aussi ouvert sur l'extérieur, qui vit 24 heures sur 24, comme cela a été illustré avec l'évocation de la Commission de régulation des débits de boisson. L'arrondissement compte des boîtes de nuit, des bars festifs, ouverts 7 jours sur 7. La Mairie du 9^e arrondissement continue, malgré ces spécificités parisiennes, d'être sous-dotée. Elle poursuivra cependant ses efforts pour mener une politique responsable (en vigueur depuis 2014), à savoir faire moins mais mieux que les autres, pour le bien-être des habitants.

Mme la Maire invite une nouvelle fois les conseillers à voter contre cette délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2024.074 (2024.DDCT.135) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2025.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire invite également les conseillers à voter contre cette délibération. Elle explique que l'enveloppe allouée aux arrondissements pour transformer la ville, l'adapter au changement climatique et mener les travaux de végétalisation des surfaces et d'isolation des bâtiments, est absolument vitale et essentielle. Or les enveloppes d'investissement accordées en 2024 aux arrondissements sont identiques à celles de 2014, sans tenir compte de l'inflation, des aléas économiques et de la volonté politique de faire toujours plus pour adapter la ville.

Mme la Maire ouvre le débat en précisant qu'il s'agit des mêmes constats et des mêmes remarques qu'elle a réitérés à l'adjoint aux finances de la Ville de Paris, avec qui elle était en réunion de travail le 13 septembre 2024.

En l'absence de remarques, Mme la Maire met les deux délibérations aux voix.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 1 voix pour (Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DDCT.134.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 1 voix pour (Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DDCT.135.

Mme la Maire constate avec regrets que M. Pierre Maurin, certes dans l'opposition, trouve normal que la Mairie du 9^e arrondissement n'ait pas suffisamment d'investissement.

M. Pierre Maurin répond qu'il s'abstient et que cela ne signifie pas qu'il trouve cela normal.

Mme la Maire indique qu'il s'agit ni plus, ni moins, d'une démarche d'opposant.

DÉLIBÉRATION 09.2024.075 (2024.DDCT.136) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2025.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose de joindre cette délibération et la suivante dans une discussion commune. Il s'agit d'une délibération habituelle du conseil de septembre, qui ne pose pas de difficulté puisqu'elle est précédée d'échanges entre M. Sébastien Leparlier, son équipe de la DGS et la DDCT, pour vérifier que la liste est conforme. Mme la Maire se dit satisfaite de voir que cette liste comporte 117 équipements, dont 53 espaces végétalisés, contre 112 équipements pour l'année 2024, ce qui signifie qu'il est possible de livrer de plus en plus d'espaces végétalisés. Elle cite les exemples de la rue de Châteaudun et la plantation d'arbres à l'automne, de la rue de Trévise qui fera l'objet d'un embellissement quelques mois plus tard, de la rue Rochambeau, de la rue Chaptal où les travaux commenceront le 23 septembre. Mme la Maire ajoute que, lors de leur arrivée en 2014, l'inventaire était de 65 équipements, ce qui montre que la situation a évolué en dix ans, malgré les moyens limités qui leur sont alloués. Elle se satisfait de tout le travail effectué et remercie l'ensemble de l'équipe d'avoir travaillé à la réalisation de ces équipements et de ces nouveaux aménagements.

Mme la Maire demande aux conseillers de voter pour cette délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2024.072 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe qu'il s'agit de deux équipements supplémentaires et qu'il n'existe pas de difficulté technique.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DDCT.136.

La délibération 09.2024.072 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2024.076 (2024.DAC.431) - APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN SOUVENIR DU STUDIO WACKER AU 67-69 RUE DE DOUAI, À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

M. Alexis Govciyan indique que ce projet mémoriel vise à faire vivre le souvenir d'un haut lieu de danse classique, parfois encore méconnu. Il s'agit du Studio Walker, situé au 67-69 rue de Douai dans le 9^e arrondissement.

Il y a cent ans, cette adresse du 9^e arrondissement a été le berceau d'une école de danse parisienne créée par la danseuse et maîtresse de ballet russe, Olga Preobrajenskaïa. Élève à l'école impériale de danse à Saint-Pétersbourg, Olga Preobrajenskaïa a eu une carrière qui a coïncidé avec l'âge d'or du ballet russe. Elle était une grande artiste en Russie, mais qui a dû s'exiler à Paris après la révolution d'Octobre, comme de nombreux grands artistes et intellectuels qui ont été accueillis en France. C'est dans le 9^e arrondissement qu'elle a fondé en 1923 le Studio Walker qui deviendra un lieu d'exception, refuge de la communauté internationale de la danse classique et néoclassique. M. Alexis Govciyan précise qu'il citera plus tard des noms qui permettront de constater la diversité de leurs origines. Il ajoute que c'était un temple de l'enseignement accueillant de prestigieux enseignants mais aussi de prestigieux danseurs. Il cite Rousanne Sarkissian, dite Madame Rousanne, Victor Gsovsky, Nora Kiss, Maurice Béjart et le chorégraphe et metteur en scène Alain Marty qui a présenté à la Mairie du 9^e ce studio mythique le 19 janvier 2018. Parmi les artistes qui ont reçu l'enseignement de ces maîtres et maîtresses, figurait notamment Brigitte Bardot qui a aussi fait un passage au Studio Wacker.

Dans la perspective de rendre hommage à ce studio et à tous les artistes qui s'y sont succédé, marquant l'histoire de la danse classique dans le 9^e arrondissement et plus largement dans le monde, il est proposé d'apposer une plaque commémorative rue de Douai, avec le texte suivant : « Cet immeuble hébergea le Studio Wacker de 1923 à 1974. Olga Preobrajenskaïa, Victor Gsovsky, Rousanne Sarkissian, Nora Kiss y ont enseigné à plusieurs générations de danseuses et de danseurs classiques. »

Mme la Maire le remercie. Elle indique qu'après la plaque en mémoire de Max Bozzoni, rue Rodier, il s'agit de perpétuer la mémoire de la danse dans le 9^e arrondissement de la culture et de la danse.

Constatant l'absence de demande d'intervention, elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.431.

DÉLIBÉRATION 09.2024.077 (2024.DAC.434) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ARCHAG TCHOBANIAN AU 9 RUE JEAN-BAPTISTE SAY, À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

Mme la Maire précise que cette délibération fait suite à un vœu déposé quelques mois auparavant.

M. Alexis Govciyan indique que les services de la Ville ont enfin terminé l'instruction du dossier. Cette délibération est présentée lors de cette séance grâce au travail mené avec Mme la Maire et Mme Laurence Patrice, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant. M. Alexis Govciyan rappelle que le vœu avait été présenté en juin 2022, avant d'être voté au Conseil de Paris en juillet 2022, ce qui montre que le processus a été long. M. Alexis Govciyan se satisfait toutefois de voir la fin du processus et la présentation de ce projet mémoriel.

Il s'agit de faire vivre le souvenir d'un homme de lettres, d'origine arménienne, qui avait trouvé refuge en France, à Paris, à la fin du 19^e siècle, et dont le travail fédérateur au service de la culture et de la civilisation arméniennes demeure sans précédent. Il s'agit d'honorer la mémoire d'Archag Tchobanian, né en 1872 à Constantinople, capitale de l'Empire ottoman. Il a été une personnalité francophile et francophone, ayant un vif intérêt pour les grands auteurs français, tels qu'Émile Zola et Alphonse Daudet qu'il avait d'ailleurs rencontrés lors de son premier passage à Paris en 1893. Tout au long de sa vie, sa francophilie s'est conjuguée avec son arménophilie. Il a mis son érudition au service de la cause arménienne en menant un travail de sensibilisation sur la destinée souvent tragique du peuple arménien lors des massacres et lors du génocide arménien de 1915, premier du genre au 20^e siècle. Archag Tchobanian était aussi à l'initiative et organisateur du mouvement arménophile en France, qui comprenait de nombreux responsables politiques, intellectuels, écrivains, artistes comme Anatole France, Georges Clemenceau, Pierre Quillard, Denis Cochin, Victor Bérard, Stéphane Mallarmé, Séverine, Jacques de Morgan, René Grousset, Frédéric Mistral, entre autres, sans oublier Jean Jaurès, dont sera célébré le 100^e anniversaire de son entrée au Panthéon le 23 novembre 2024.

M. Alexis Govciyan prononce un mot particulier sur Caroline Rémy, appelée Séverine, écrivaine et journaliste française, libertaire et féministe à l'avant-garde du combat pour l'égalité des droits. Elle était une journaliste connue et publiait notamment des « notes d'une frondeuse » tous les jours dans *La Fronde*, quotidien féministe du début du 20^e siècle, situé au 14 rue Saint-Georges, dans le 9^e arrondissement, quotidien pour lequel la Mairie du 9^e a voté un vœu à l'initiative de Mme Camille Vizioz-Brami.

M. Alexis Govciyan ajoute que toutes les nombreuses éminentes personnalités françaises, comme Séverine, se sont engagées aux côtés d'Archag Tchobanian et se sont mobilisées pour mener des actions et un travail important d'information sur la situation du peuple arménien qui subissait des massacres. Anatole France résumait bien les sentiments qui les animaient toutes et tous lorsqu'il s'adressait à Tchobanian, en déclarant : « Une force est avec vous, dispersée mais puissante, la sympathie des cœurs généreux et des nobles esprits. » Archag Tchobanian était aussi très attaché au 9^e arrondissement de Paris, qui constituait à cette époque le lieu d'accueil des Arméniens, notamment des intellectuels qui subissaient ces drames dans leur pays. C'est donc tout naturellement qu'Archag Tchobanian a été un habitant du 9^e arrondissement pendant plusieurs années et jusqu'à son décès en 1954.

M. Alexis Govciyan rappelle qu'en 2022, le 150^e anniversaire de sa naissance a été célébré à Paris et en France à l'initiative de l'Institut Tchobanian, ce qui explique le vœu, qui s'est associé pour ce faire à l'Institut Komitas d'Erevan, en Arménie. Mme la Maire a souhaité que le travail de mémoire concernant la vie et l'œuvre de cet illustre personnage, et des actions de transmission de cette mémoire s'appuient également sur l'apposition d'une plaque commémorative sur l'immeuble où il a vécu pendant plusieurs années et jusqu'à son décès.

M. Alexis Govciyan invite à voter pour cette délibération.

Mme la Maire le remercie pour cette belle délibération. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.434.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024 DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. SÉBASTIEN DULERMO, PREMIER ADJOINT À LA MAIRIE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Sébastien Dulermo commence par souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux chefs d'établissement dans le 9^e arrondissement : Mme Mathilde Bonin à l'école maternelle de la rue Rodier, Mme Geneviève Legal à l'école élémentaire de la rue Turgot, Mme Florence Salvador à l'école polyvalente Buffault - Madeleine Pauliac. Il précise que les deux dernières ne sont pas inconnues de l'arrondissement puisqu'elles y ont déjà exercé auparavant.

M. Sébastien Dulermo indique qu'en 2024, les écoles maternelles et élémentaires accueillent 2 562 élèves, contre 2 687 en 2023, soit une baisse contenue mais existante de 125 élèves dans l'ensemble de l'arrondissement, baisse que subit tout Paris. Si aucune fermeture d'école n'a eu lieu dans le 9^e arrondissement, cette baisse a entraîné des fermetures de classe, décidées avant l'été : une classe à l'école Buffault, une classe à l'école Turgot, une classe à l'école Milton, une classe à l'école Grange Batelière, une classe à l'école Clichy et une classe à l'école Bruxelles. La suppression de postes ne mène pas à un déplacement des équipes. Aucun recrutement n'a eu lieu en 6^e au collège Decour afin de préparer les travaux qui doivent démarrer à l'été 2025. M. Sébastien Dulermo explique qu'il s'agissait de leur position et de leur souhait de ne pas perturber la scolarité des enfants avec le bruit des travaux dans cet établissement. Les travaux ont enfin débuté. Les enfants qui étaient sectorisés au collège Decour ont fait une rentrée soit au collège Gauguin, soit au collège Lamartine, où deux classes ont été ouvertes pour l'occasion.

M. Sébastien Dulermo note qu'il existe toujours dans le 9^e arrondissement un pôle d'accueil inclusif pour les enfants atteints du trouble autistique, avec une classe élémentaire à l'école Blanche et une classe maternelle à l'école Rochechouart. Ces deux classes, ainsi que le LAB9, qui est un lieu de formation pour les enseignants, animateurs et ASEM de tout Paris, également ouvert à l'école Blanche, font finalement du 9^e arrondissement un vrai pôle de prise en charge des enfants.

M. Sébastien Dulermo indique que cette rentrée a été préparée dès 2023 et pendant tout l'été 2024, en menant de très importants travaux dans de nombreuses écoles, malgré la contrainte des JO. Il souligne le changement de fenêtres à l'école Clauzel, à l'école Grange Batelière et à l'école Chaptal, la rénovation de toilettes, de préaux, de salles pour adultes, de sols de classe, en précisant que la liste est longue.

M. Sébastien Dulermo se satisfait du résultat, surtout que l'été 2024 n'a pas été blanc en termes de travaux, comme certains le souhaitaient, de peur que les JO empêchent les entreprises de travailler. Il salue le fait que certains arrondissements n'aient pas fait tous les travaux convenus, car ils ont pu avoir des équipes supplémentaires et réaliser certains travaux qui n'auraient pas pu être réalisés sans cela.

M. Sébastien Dulermo aborde les travaux annoncés à l'été 2025. Les concertations ont débuté avant l'été 2024 avec les enfants et les adultes des écoles Victoire et Turgot, qui verront leurs cours réaménagées en cours beaucoup plus vertes à l'été 2025. Il précise que ce travail se poursuivra à l'automne.

M. Sébastien Dulermo annonce que ce qui a été mis en place en 2018 et en 2019 se poursuit, avec l'installation de capteurs et de purificateurs d'air dans toutes les classes. Il s'agit également de placer ces purificateurs d'air dans les réfectoires, en sous-sol, lorsque les conditions d'air ne sont pas optimales. Pour améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles, plusieurs sections ont été fermées à la circulation, à l'école maternelle et élémentaire Buffault, à l'école élémentaire Victoire, à l'école maternelle et élémentaire Chaptal (en sachant que les travaux de végétalisation à l'école Chaptal commencent le 23 septembre), à l'école maternelle et élémentaire du 5 rue Milton, de l'école élémentaire du 21 rue Milton, à l'école élémentaire du 45 rue de la Tour d'Auvergne, et à l'école maternelle et élémentaire Bruxelles.

M. Sébastien Dulermo ajoute qu'un travail de piétonnisation est mené aux abords d'autres écoles, telles que l'école élémentaire Turgot et l'école maternelle Rochechouart, avec une première étape pour cette dernière à travers une piétonnisation de la rue le dimanche depuis le 15 septembre 2024. M. Sébastien Dulermo cite les travaux de la rue de Clichy, qui devraient participer aussi à l'amélioration de l'air autour de cette école.

M. Sébastien Dulermo aborde la restauration scolaire qui est une autre compétence directe de la Mairie du 9^e arrondissement et qui est au cœur de leur action municipale. Que ce soit dans les écoles ou dans le collège Gauguin, la Mairie du 9^e s'engage à fournir chaque jour un repas élaboré par une nutritionniste à partir de produits frais, locaux et de saison, avec une exigence sur la traçabilité et la labellisation. Depuis un an, un cap a été franchi grâce à un nouveau marché alimentaire qui permet à la Mairie du 9^e de travailler en direct avec les producteurs. Il est désormais proposé, en plus de deux menus végétariens par semaine, du pain de boulanger et des goûters gratuits, une collecte de biodéchets, et des repas contenant plus de 80 % d'alimentation bio, durable, locale et labellisée. La Mairie vient d'acheter un appareil à faire des compotes, pour diminuer le gaspillage et pour faire tous types de compotes dont la quantité de sucre est maîtrisée, pour l'année 2024-2025. La Mairie mène en outre des études pour ouvrir une légumerie au niveau de la cuisine centrale, afin de réceptionner des légumes frais et de les transformer sans acheter de légumes congelés. M. Sébastien Dulermo évoque leur partenariat avec les restaurateurs et commerçants de l'arrondissement, notamment pendant la semaine du goût où ils œuvreront avec plusieurs commerçants, dont un fromager, et serviront du miel du 9^e arrondissement aux enfants pour le dessert, et non plus seulement aux mariés.

M. Sébastien Dulermo annonce que les réunions du Conseil municipal des enfants reprendront au mois d'octobre dans le cadre du partenariat avec l'Unicef. Une trentaine de candidatures ont été reçues d'enfants très motivés, comme chaque année. Le théâtre du Neuf reprendra pour les collégiens de 3^e et de 4^e le mercredi à la mairie. Le permis vélo est aussi prévu pour les CM2 dans la cour de la mairie pour la troisième année consécutive, grâce au soutien financier de la MAE. Tous les élèves de CM1 du 9^e arrondissement seront accueillis pendant quinze jours pour des séances et des ateliers de théâtre immersif autour du harcèlement scolaire.

Mme la Maire le remercie pour ce point très complet et remercie l'ensemble des enseignants, des personnels municipaux, des directeurs du périscolaire aux animateurs, et des personnels régionaux pour leur engagement afin que les écoles, collèges et lycées du 9^e arrondissement soient autant plébiscités par les habitants. Elle souligne que la rentrée s'est bien passée et elle leur souhaite une belle année scolaire.

Puis elle salue en particulier les équipes du collège et du lycée Jules Ferry, Mme Christel Boury et son équipe. La première semaine de rentrée a été très active pour la direction puisque tous les élèves, de la 6^e à la classe préparatoire, ont vécu l'expérience des JOP en accédant à des compétitions. Il s'agissait d'une période de cohésion et d'inclusion, et d'une expérience inoubliable. Mme la Maire relève tout le travail fourni par les équipes et salue l'initiative.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention.

Mme la Maire constate que Mme Lorraine Gay est sortie de la salle pour une contrainte professionnelle et précise qu'elle donne pouvoir à M. Jean-Pierre Plagnard.

M. Sébastien Dulermo présente cette série de délibérations sur des dotations complémentaires ou des dotations de fonctionnement pour les collèges.

DÉLIBÉRATION 09.2024.078 (2024.DASCO.34) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (626 720 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (258 760 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (191 858 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Concernant cette présente délibération, il s'agit de dépenses exceptionnelles liées à l'énergie qui n'ont pas pu être votées lors des dotations initiales en octobre 2023. Il s'agit de 13 500 euros pour le collège Gauguin.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.34.

DÉLIBÉRATION 09.2024.079 (2024.DASCO.35) - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2025 (8 699 901 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit de dotations de fonctionnement pour l'année 2025. Il explique que, tout au long de l'année, des délibérations complètent les dotations initiales. Cette dotation est destinée au collège Gauguin et s'élève à 146 537 euros.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.35.

DÉLIBÉRATION 09.2024.080 (2024.DASCO.36) - COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2025 (2 708 721 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique que cette délibération est la même que la précédente mais concerne les cités scolaires. Il s'agit d'une dotation initiale de fonctionnement de 130 579 euros pour Decour, de 60 254 euros pour Ferry et de 64 835 euros pour Lamartine.

Mme la Maire ajoute qu'ils espèrent que ces sommes correspondront bien aux besoins.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.36.

DÉLIBÉRATION 09.2024.081 (2024.DASCO.56) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA VILLE DE PARIS (96 846 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit de dotations complémentaires, non prévues initialement, à hauteur de 1 154 euros pour le collège Gauguin.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.56.

DÉLIBÉRATION 09.2024.082 (2024.DASCO.138) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1 399 395 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit de dotations prévisionnelles pour l'année 2025, à hauteur de 2 346 euros pour l'établissement Gauguin.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.138.

DÉLIBÉRATION 09.2024.083 (2024.DEVE.74) - SUBVENTION AUX GESTIONNAIRES DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU PLAN ALIMENTATION DURABLE (APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique que, dans le cadre du plan d'alimentation durable, chaque caisse des écoles peut procéder à un appel à projets et réaliser des projets. Il s'agit d'un soutien à hauteur de 109 180,51 euros en investissement pour des projets, notamment liés au fait maison, impliquant de l'achat de matériels tels qu'un appareil à compote et des ustensiles pour équiper la légumerie. La demande initiale était plus importante, à hauteur de 251 288 euros, pour l'achat de tenues et d'autres matériels anti-gaspillage, et le recours à de l'intelligence artificielle, en test à l'école de Clichy. M. Sébastien Dulermo indique que cette demande n'a pas été retenue dans le cadre de cette délibération, mais affirme qu'ils remonteront au créneau.

Mme la Maire donne la parole à l'assemblée.

Mme Camille Vizioz-Brami demande des informations précises sur l'appareil à compote évoquée.

M. Sébastien Dulermo répond qu'il s'agissait presque d'une lubie de sa part. Il explique qu'il était procédé auparavant à l'achat de compotes bio et locales, mais sans pouvoir maîtriser le contenu, même s'il n'était question que de fruits. Elles étaient donc toutes faites, donc plus industrielles. M. Sébastien Dulermo explique qu'il a souhaité, pour limiter le gaspillage de fruits, lorsque des pommes ou d'autres fruits de saison sont proposés, réaliser des compotes de manière autonome. Avec l'appareil à compotes, il s'agit désormais de réaliser des compotes qui ne comprennent que des fruits en achetant des fruits et en utilisant les fruits plus abîmés qui ne peuvent plus être servis tels quels.

M. Sébastien Dulermo ajoute que le dispositif ressemble à une grande casserole en cuivre mais que l'appareil demande moins de préparation des fruits, comme la phase d'épluchage. Il précise que l'appareil est situé à la cuisine centrale, rue Marguerite de Rochechouart.

Mme Camille Vizioz-Brami demande si cet appareil pourrait servir à d'autres publics tels que les restaurants Émeraude.

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'une gestion séparée, mais que ces restaurants pourraient se doter du même appareil. Elle ajoute que la compote ainsi produite est bien meilleure, selon les enfants. Cela s'inscrit dans le cadre du fait maison et de la proximité, avec le souci de ne pas gaspiller. Elle salue l'initiative.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DEVE.74.

DÉLIBÉRATION 09.2024.084 (2024.DVD.98) - PLAN VÉLO 2021-2026. SIGNATURE DE 3 AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC LA MGP ET DE 2 CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC LA RÉGION IDF CONCERNANT DIVERS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (1 403 600 EUROS HT).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise que la Région Île-de-France est le financeur des pistes cyclables à Paris.

M. Sébastien Dulermo indique que cette délibération a déjà été examinée au Conseil du 9^e arrondissement. Il s'agit de la piste cyclable des Grands Boulevards, dite provisoire puisqu'elle a été réalisée en plusieurs tranches suite à des travaux privés. Compte tenu de la date limite de la délibération, il s'agit de procéder à des avenants aux conventions avec la Métropole du Grand Paris et avec la Région Île-de-France afin de pouvoir toucher les subventions. Il s'agit pour Paris de trois pistes cyclables, dont celle des Grands Boulevards pour le 9^e arrondissement, de République au boulevard des Italiens.

Mme la Maire précise qu'il s'agissait de leur revendication et fait part de leur satisfaction de voir cette réalisation faite au plus vite.

M. Sébastien Dulermo ajoute qu'elle se poursuivra, après la partie réalisée sur le boulevard Haussmann, en rappelant que Mme la Maire a appelé de ses vœux que le boulevard des Capucines et le boulevard des Italiens soient concernés par un aménagement cyclable. Une réunion de travail est prévue sur le programme d'aménagement en octobre.

Mme la Maire espère une réalisation dans les mois suivants.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DVD.98.

DÉLIBÉRATION 09.2024.085 (2024.DFPE.78) - SUBVENTIONS ACCORDÉES (1 395 004 EUROS) À 13 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE 16 ACCUEILS ENFANTS PARENTS À PARIS ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES LAEP DE LA CAF DANS LES CENTRES SOCIAUX.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil présente cette délibération annuelle pour la participation au financement du LAEP (lieu d'accueil enfants-parents) Les P'tits Matins, rue de la Boule Rouge. Cette subvention d'élève à 103 845 euros. Il a été noté, lors du forum du 14 septembre, que la structure a du mal à faire venir les parents. L'exécutif a discuté avec la nouvelle responsable, Mme Maëva Chiariglione, pour essayer de trouver une solution, et a proposé d'organiser des journées portes ouvertes, des petits déjeuners pour les parents, notamment les pères, de manière à augmenter la fréquentation le week-end. Une nouvelle rencontre devrait être organisée.

Mme Virginie Mergoil salue cette subvention, compte tenu du grand nombre de personnes qui gardent les enfants, mais insiste sur la nécessité de faire venir davantage de parents.

Mme la Maire ajoute que la Mairie du 9^e est attachée à cette association et affirme qu'elle l'accompagnera. Elle remercie les 130 associations, la direction de la Maison des associations et les équipes de son cabinet pour la bonne tenue du Forum des associations, qui a réuni plus de 2 000 visiteurs.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.78.

DÉLIBÉRATION 09.2024.088 (2024.DAE.123) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteuse : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit de valider le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de six ans, d'autoriser la Maire de Paris à procéder à la publication d'un avis de concession et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat déléguant la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques. Ces marchés sont actuellement gérés dans le cadre d'une délégation de service public conclue pour une durée de six ans et divisée en deux secteurs. Deux délégataires interviennent ainsi sur le territoire parisien. Un lot A compte 34 marchés et est géré par le groupe Bensidoun. Cela concerne les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 20^e arrondissements. Un lot B compte 37 marchés et est géré par les sociétés du groupe Dadoun. Cela concerne Paris Centre et les 5^e et 6^e arrondissements.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que les délégataires assurent l'installation des marchés, la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques), la fourniture et l'entretien des tentes-abris, et participent à la collecte et au traitement des déchets. La collecte et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que, la délégation de service public arrivant à échéance le 3 janvier 2026, le présent exposé des motifs a pour objet de proposer au conseil d'arrondissement de reconduire le mode de gestion déléguée. La procédure de renouvellement des DSP est juridiquement très formalisée et s'étend sur une longue période. Les premières étapes de cette procédure ont été engagées en début d'année 2018 et la Mairie du 9^e arrondissement a été sollicitée sur le fonctionnement des marchés en février 2024 et a réitéré à cette occasion sa demande de création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile, ainsi que l'a fait, dès le début de la mandature auprès de Mme la Maire, Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que Mme la Maire du 9^e arrondissement porte depuis 2014 le projet de création d'un second marché alimentaire hebdomadaire pour l'arrondissement, qui sera implanté rue Sainte-Cécile et rue du Conservatoire, dans le quartier du Faubourg Montmartre. Il souligne le manque de commerces de bouche dans ce quartier, plus densément peuplé que les autres et situé à proximité des 2^e et 10^e arrondissements. Ce projet a fait l'objet de nombreux échanges sous la précédente mandature, notamment au courant 2019 durant la crise sanitaire. Un accord de principe ayant été réaffirmé début 2023, les études de faisabilité ont enfin été engagées. Une consultation a été lancée en juin 2023 auprès des habitants du 9^e et a recueilli de nombreux retours favorables. Ce marché hebdomadaire se tiendra une fois par semaine, le samedi matin, et proposera une offre de fruits et de légumes frais, poissons, produits laitiers, viandes et produits bio. Il devrait voir le jour d'ici l'été 2025 et l'exécutif du 9^e arrondissement souhaite la pleine mobilisation des services de la Ville pour respecter les engagements et tenir les délais.

M. Jean-Pierre Plagnard note que le démarrage du chantier de réhabilitation de l'ancien siège de la BNP, qui ne s'achèvera qu'en début 2026, nécessite d'envisager de prolonger le marché au moins provisoirement, non plus sur le trottoir impair de la rue Sainte-Cécile, mais rue du Conservatoire.

M. Jean-Pierre Plagnard annonce que l'exécutif du 9^e arrondissement souhaite que les délégataires mettent en œuvre un plan d'action auprès des commerçants pour prévenir et réduire la quantité de déchets produits sur les marchés alimentaires (biodéchets, emballages, ordures ménagères résiduelles), avec notamment l'incitation auprès des commerçants à ramener avec eux leurs déchets et à utiliser des emballages (sacs, vaisselles, cagettes, palettes) réutilisables, ce que Mme la Maire porte déjà comme initiative avec l'association des commerçants de la rue Cadet.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que l'exécutif du 9^e souhaite également que l'offre tarifaire soit mieux étudiée et soit plus en phase avec le pouvoir d'achat des administrés, particulièrement les plus précaires. Bien manger en consommant des produits frais et bio de circuits courts ne devrait pas être un luxe, mais un droit accessible à tous. M. Jean-Pierre Plagnard affirme qu'ils seront très attentifs aux critères présentés par les délégataires.

M. Jean-Pierre Plagnard constate que le précédent découpage a été remanié pour permettre des économies d'échelle, mais déplore l'absence d'annexe précisant les limites de ce redécoupage. Il souligne en outre l'absence dans les annexes à cette délibération des données sur la gestion des marchés découverts alimentaires parisiens ainsi que l'économie générale du contrat tel qu'indiqué dans la délibération. Dans l'attente de l'avenant portant création du marché alimentaire rue Sainte-Cécile, qui aurait dû être présenté lors de cette séance et qui le sera au mois de novembre, M. Jean-Pierre Plagnard propose de voter en faveur de cette délibération.

Mme la Maire le remercie et confirme que le projet de délibération 2024.DAE.259, concernant la création du marché Sainte-Cécile, sera débattu au conseil de novembre, les services du Conseil de Paris ayant besoin d'examiner encore quelques points juridiques.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.123.

Mme la Maire propose de passer à l'examen des vœux.

VŒU V.09.2024.043 - VŒU DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT À LA MAIRE DE PARIS, RELATIF À LA MÉMOIRE D'HUGUES GALL, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, ALEXIS GOVCIYAN ET LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 9^E, ET PIERRE MAURIN ET LES ÉLUS DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS, LES CENTRISTES - DEMAIN PARIS !

Mme la Maire précise que M. Pierre Maurin s'associe à ce vœu et propose à M. Alexis Govciyan de le présenter.

M. Alexis Govciyan indique que la conjugaison des bonnes idées permet d'aboutir à ce genre de vœux. Il rappelle que Hugues Gall, qui était le directeur de l'Opéra de Paris et une grande figure de la culture, est décédé dans la nuit du 24 au 25 mai 2024. M. Pierre Maurin avait alors souhaité que la Mairie du 9^e arrondissement présente un vœu, qui a été retravaillé, et l'exécutif du 9^e a souhaité s'associer à cette initiative. Ce vœu a pour objet de rendre hommage à la mémoire de Hugues Gall, de la manière la plus appropriée possible sur l'espace public parisien. M. Alexis Govciyan explique que ce vœu nécessite l'avis de la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics, qui a toute compétence en la matière. Puisqu'il ne s'agit pas d'une plaque commémorative, mais d'un lieu, il sera nécessaire de voir comment organiser cela, en lien avec cette commission.

M. Alexis Govciyan annonce qu'un travail sera mené au Conseil de Paris avec M. Francis Szpiner, président du groupe Demain Paris !, auquel appartient M. Pierre Maurin, pour la présentation la plus appropriée et la meilleure possible pour aboutir à un consensus et à un vote favorable dans les meilleurs délais.

M. Alexis Govciyan propose que M. Pierre Maurin, à l'initiative du projet, prenne la parole.

Mme la Maire lui cède la parole.

M. Pierre Maurin remercie M. Alexis Govciyan. Il confirme leur décision de travailler ensemble pour ce vœu. Il rappelle que les 150 ans de l'Opéra Garnier seront célébrés en 2025 et souligne le caractère emblématique du 9^e arrondissement concernant l'opéra. M. Pierre Maurin, en incitant les conseillers à écouter les interviews de Hugues Gall diffusées sur YouTube, confie que ce qui l'a marqué chez lui est sa passion pour la musique, en plus d'avoir été un excellent directeur et gestionnaire. Fan de l'Opéra Bastille comme de l'Opéra Garnier, il a complètement réorganisé l'Opéra de Paris lors de son arrivée et a assaini ses finances. Il était aussi un homme de culture et a exercé d'autres responsabilités importantes. Il estime que ce vœu est intéressant et permet de donner davantage de dimension culturelle au 9^e arrondissement. Il remercie Mme la Maire et M. Alexis Govciyan de s'être associés à ce vœu.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Elle annonce qu'ils rendront hommage, en lien avec ses proches, à l'académicien des beaux-arts qu'était aussi Hugues Gall, et qu'ils garderont le souvenir de sa rencontre quelques mois avant sa disparition avec les enfants de la maternelle et de l'élémentaire du 5 rue Milton pour honorer Claude Monet, puisque Hugues Gall était aussi un amoureux de la peinture, des impressionnistes et du jardin de Giverny.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics a toute compétence pour proposer des lieux de mémoire ;

Considérant que Hugues Gall a été une personnalité éminente et incontournable du monde de la culture, de l'opéra et de l'administration de la culture, restée fidèle à son souhait « d'avoir tous les soirs dans la salle un public heureux, applaudissant et repartant content de s'être divertie par la qualité et la diversité, au sens pascalien du terme » ;

Considérant les responsabilités ministérielles d'Hugues Gall, successivement en tant que chargé de la protection des animaux au ministère de l'Agriculture, chargé des enseignements artistiques au ministère de l'Éducation nationale, et collaborateur du directeur de la musique, Marcel Landowski, au ministère de la Culture ;

Considérant qu'Hugues Gall a été adjoint du directeur de l'Opéra de Paris, Rolf Liebermann, entre 1973 et 1980, œuvrant sans relâche au renouveau et à la réforme de la gouvernance de cette institution qu'il présidera quelques années plus tard ;

Considérant qu'Hugues Gall a occupé les fonctions de directeur du Grand Théâtre de Genève de 1980 à 1995, participant au rayonnement de cette institution culturelle ;

Considérant qu'Hugues Gall a occupé les fonctions de directeur de l'Opéra de Paris entre 1995 et 2004 et a permis la réussite du projet de l'Opéra Bastille, associé au Palais Garnier, avec 360 représentations par an sur les deux scènes, devant près de 900 000 spectateurs, et 80 productions lyriques ;

Considérant qu'Hugues Gall a dirigé la Maison et les jardins de Claude Monet, à Giverny, de 2008 jusqu'à son décès ;

Considérant qu'Hugues Gall a été élu membre de l'Académie des beaux-arts en 2002 ;

Considérant qu'Hugues Gall était bourgeois d'honneur de la ville de Genève (1995), lauréat du prix Montaigne (1996), commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre national du Mérite, commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres ;

Considérant l'attachement de Hugues Gall à notre ville dans laquelle il résidait, et tout particulièrement le 9^e arrondissement où il a travaillé mais aussi vécu ;

Considérant que Paris célèbre cette année le cent-cinquantième anniversaire de l'opéra Garnier ;

Considérant que l'opéra est un art indispensable au rayonnement culturel de la ville de Paris ;

Considérant l'importance que revêt l'opéra pour le 9^e arrondissement dont l'Opéra Garnier est l'un des monuments emblématiques ;

Delphine Bürkli, Alexis Govciyan, Pierre Maurin émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***inscrive à l'ordre du jour de la prochaine commission des dénominations la proposition d'un lieu de mémoire en hommage à Hugues Gall.***

VŒU V.09.2024.044 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, MAUD LEIÈVRE, ALEXIS GOVCIYAN ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DANS LE PLUB DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Maud Lelièvre indique qu'il est proposé de revenir sur le plan local d'urbanisme bioclimatique dans le cadre du long processus de révision, déjà évoqué au Conseil du 9^e arrondissement, sur lequel la Ville de Paris s'est engagée depuis de nombreux mois et qui devrait être adopté définitivement à la fin de l'année 2024. Ce plan local d'urbanisme est particulièrement important pour répondre aux effets du changement climatique et de la perte de la biodiversité. De nombreux échanges ont eu lieu, y compris dans le cadre de réunions avec les commissaires enquêteurs, à la Mairie du 9^e arrondissement plusieurs week-ends de suite, et d'un entretien de Mme la Maire avec eux, pour formuler un certain nombre de recommandations afin d'adapter l'urbanisme aux enjeux du changement climatique.

Mme Maud Lelièvre rappelle que le long rapport a été publié au début de l'été 2024 et souligne un certain nombre de points majeurs, dont l'importance de la végétalisation urbaine, le développement des toitures biosolaires, la création de nouveaux espaces verts, le fait de favoriser des solutions, évoquées au Conseil du 9^e arrondissement, de ventilation naturelle dans les nouvelles constructions, la limitation du recours à la dépendance aux systèmes de climatisation, qui sont particulièrement énergivores et producteurs de chaleur, et le travail sur les continuités paysagères pour améliorer la qualité de l'air et réguler les températures. Dans le cadre de ce processus de révision, la Ville reçoit le rapport du commissaire enquêteur, puis doit prendre en compte ses considérations pour pouvoir faire une dernière version, qui sera adoptée par le Conseil de Paris. Il est formulé dans ce cadre un certain nombre de propositions.

Il s'agit d'intégrer les recommandations de la commission dans le futur plan, notamment les remarques précitées, ainsi que la création de nouveaux parcs urbains, notamment autour du boulevard périphérique, au-delà du 9^e arrondissement, pour rafraîchir l'atmosphère, ce qui sera aussi bénéfique au territoire, et améliorer globalement la qualité de l'air. Il s'agit aussi de la promotion de l'isolation des bâtiments anciens par l'extérieur pour préserver le patrimoine architectural, de la mise en place d'un certain nombre de systèmes de ventilation, ainsi que des préconisations particulières pour les espaces verts du 9^e arrondissement.

Mme Maud Lelièvre appelle les conseillers à soutenir ce vœu et souhaite que ces recommandations soient transmises pour la dernière phase d'élaboration du PLU.

Mme la Maire la remercie pour cette proposition qui complète l'audition des enquêteurs publics, et souligne le travail conséquent et intéressant qui a été fourni. Elle propose de passer au débat.

M. Pierre Maurin annonce qu'il votera favorablement ce vœu, en évoquant la convergence avec certaines propositions de son groupe Demain Paris ! par rapport au PLU, dont la protection et la régénération d'espaces verts ainsi que la lutte contre la sur-densification qui s'est fortement développée. Son groupe propose en outre le retour des plans d'occupation des sols (POS) pour affiner les règles d'urbanisme. Il note également la nécessité de travailler sur la hauteur des immeubles.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Compte tenu que le plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique vise à répondre aux enjeux climatiques et environnementaux auxquels Paris est confrontée, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux vagues de chaleur et l'amélioration du cadre de vie des Parisiens ;

Compte tenu que la commission d'enquête publique a recommandé des mesures visant à renforcer le caractère bioclimatique du PLU, notamment par l'augmentation de la végétalisation urbaine, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de la biodiversité ;

Compte tenu de l'entretien du 25 janvier 2024 entre Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, et les commissaires enquêteurs, plusieurs observations importantes ont été partagées concernant les règles prévues dans le futur PLU ;

Compte tenu que la végétalisation des toitures a été identifiée comme une mesure efficace pour réduire les îlots de chaleur et améliorer la régulation thermique dans les zones denses ;

Compte tenu que l'aménagement de toitures biosolaires et végétalisées pour les nouvelles constructions ainsi que pour les réhabilitations et surélévations de bâtiments existants a été retenu par la commission comme un levier essentiel pour réduire la dépendance énergétique et favoriser la biodiversité ;

Compte tenu que la création de nouveaux parcs urbains et de continuités paysagères, notamment en amont des vents dominants, a été soulignée comme une priorité pour améliorer la qualité de l'air et rafraîchir l'atmosphère en milieu urbain ;

Compte tenu que l'isolation par l'extérieur des bâtiments, dans le respect des critères patrimoniaux, a été recommandée pour améliorer la performance énergétique tout en préservant le patrimoine architectural de la ville ;

Compte tenu de notre volonté d'interdire l'usage des climatiseurs non réglementés et de promouvoir l'installation de systèmes de ventilation naturelle ainsi que de ventilation transversale dans les nouvelles constructions, conformément aux recommandations de la commission en vue de réduire la dépendance aux systèmes de climatisation et de favoriser un urbanisme bioclimatique adapté aux défis environnementaux ;

Delphine Bürkli, Maud Lelièvre, Alexis Govciyan et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Mairie de Paris s'engage à :

- intégrer dans le futur plan local d'urbanisme bioclimatique les propositions retenues par la commission d'enquête publique, notamment en ce qui concerne la généralisation des toitures biosolaires et végétalisées dans toute nouvelle construction et réhabilitation de bâtiments récents ou surélévations ;***
- créer de nouveaux parcs et continuités paysagères, comme recommandé par la commission, notamment autour du boulevard périphérique, afin de réguler les températures et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain ;***
- mettre en œuvre l'isolation par l'extérieur des bâtiments, tout en respectant les critères patrimoniaux, pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments anciens ;***
- intégrer des systèmes de ventilation naturelle et de ventilation transversale dans les nouvelles constructions afin de réduire la dépendance aux systèmes de climatisation et de favoriser des solutions bioclimatiques adaptées aux défis climatiques futurs ;***
- organiser un processus de concertation avec la Maire du 9^e arrondissement afin de tenir compte des recommandations qu'elle avait formulées dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique et de trouver les points d'accord sur l'ensemble des moyens de renforcement des enjeux environnementaux et climatiques ;***
- présenter en annexe du plan local d'urbanisme bioclimatique, un plan de financement ambitieux intégrant tous les acteurs et structures concernés ;***

- **inscrire les mesures suivantes au PLU pour le 9^e arrondissement :**
 - **le renforcement de la réserve pour espace vert ouvert au public sur la parcelle 18-20 rue Clauzel/23 rue de Navarin, et retrait de la réserve pour logements sur cette même parcelle ;**
 - **l'inscription d'une réserve pour espace vert, équipement et logements sur les parcelles GRDF des rues Condorcet, Pétreille et Faubourg Poissonnière, ainsi que sur l'avenue Trudaine et rue Pétreille ;**
 - **la protection des espaces verts situés rue de la Tour des Dames et rue Laferrière ;**
 - **la protection des parcelles occupées par des cinémas indépendants et des bâtiments historiques du quartier Pigalle.**

VŒU V.09.2024.045 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, MAUD LELIÈVRE, NICOLAS COUR ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DANS SON RAPPORT SUR LA GESTION DE L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE PARIS (OTCP) ET VILLE DE PARIS, EXERCICES 2015 À 2022.

Mme la Maire précise que l'exécutif du 9^e arrondissement, compte tenu du rayonnement de notre territoire dans Paris, ne pouvait pas rester insensible à la publication de ce rapport sur le tourisme.

Mme Maud Lelièvre exprime le souhait de l'exécutif du 9^e arrondissement, à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes qui a procédé à un audit de l'Office du tourisme et des congrès de Paris de 2015 à 2022, de reprendre un certain nombre de conclusions et de formuler des propositions pour le Conseil de Paris. Le tourisme est un pilier économique majeur pour la capitale, à la fois par les emplois qu'il génère, l'attractivité et le rayonnement international de Paris. Il l'est d'autant plus pour le 9^e arrondissement qui comprend un des quartiers les plus touristiques de Paris et des sites emblématiques. Au-delà de son patrimoine exceptionnel, il attire aussi les touristes par ses grands magasins, ses commerces et ses grands espaces de conférences, autant dans le cadre d'un tourisme d'affaires que d'un tourisme familial. Il s'agit ainsi d'un sujet majeur pour le 9^e arrondissement.

Mme Maud Lelièvre indique qu'un dialogue important a été engagé avec l'Office du tourisme pour essayer de contribuer, dans la phase post-covid, à un certain nombre de recommandations, en intégrant les dimensions environnementale et économique.

Ce vœu est formé de trois axes principaux, qui reprennent une partie des recommandations de la CRC. Il s'agit de la transparence financière et du fait que la Ville doit exiger de l'établissement touristique de produire régulièrement des bilans qualitatifs, notamment pour réorienter de façon efficace les investissements et avoir une gestion rigoureuse des fonds. Il s'agit aussi d'une harmonisation interne pour permettre une plus juste représentation des adhérents professionnels, afin d'avoir une gouvernance juste et transparente, et pour permettre une meilleure implication dans le processus.

À cet égard, Mme Maud Lelièvre cite l'exemple de la Ville de Lyon qui a engagé, depuis de nombreuses années, un travail réunissant les intérêts des collectivités, des secteurs du tourisme, de la culture, de l'environnement, de l'État, ainsi que des professionnels et des entreprises privées, et qui a pu renforcer son attractivité. Mme Maud Lelièvre souligne un dernier point important du rapport, à savoir le respect des obligations sociales et notamment l'adoption de façon assez rapide de conventions sur l'égalité homme-femme et la qualité de vie au travail, ce qui n'a pas été le cas jusqu'alors.

Mme Maud Lelièvre conclut en indiquant qu'il s'agit globalement de propositions pour améliorer la gestion, la concertation et la collaboration, et que ce travail permettra sans doute à Paris de rester à l'avant-garde du tourisme mondial tout en adoptant des pratiques plus responsables sur le plan environnemental et social.

Mme la Maire ouvre le débat.

M. Pierre Maurin revient sur la production de documents financiers évoqués et demande à Mme Maud Lelièvre si l'Office du tourisme de Paris dispose bien d'un commissaire aux comptes et de comptes certifiés. Mme Maud Lelièvre répond que c'est le cas, mais qu'il est ici question d'un établissement qui dépend de la Ville de Paris mais qui a une vie administrative propre. Elle précise que des points de légèreté ont été soulignés dans le rapport produit par la Chambre régionale des comptes. L'idée est de rendre les bilans plus qualitatifs et réguliers pour permettre une meilleure gestion des fonds.

M. Pierre Maurin ajoute qu'il est difficile pour son groupe de voter contre ce vœu et annonce ainsi qu'il votera favorablement. Il ajoute qu'il est nécessaire de mettre en place ce principe de gestion financière saine et de bonne gouvernance, comme dans tous les grands groupes privés ou publics.

Mme la Maire le remercie. Elle ajoute que la réussite collective des Jeux olympiques a démontré que la bonne coordination a du bon. Elle appelle ainsi de ses vœux que la Ville de Paris prenne toutes les mesures pour améliorer la coordination des actions touristiques à la bonne échelle avec le CRT et Paris Région.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a procédé à un contrôle de la gestion de l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) pour les exercices 2015 à 2022 et de ses relations avec la Ville de Paris ;

Considérant que ce contrôle a mis en lumière plusieurs axes d'amélioration pour garantir une gestion plus rigoureuse, transparente et performante des activités de l'OTCP ;

Considérant que la Chambre régionale des comptes a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer la régularité et la performance de l'OTCP dans ses missions, notamment la production des documents financiers et bilans qualitatifs, l'harmonisation des règles internes et l'adoption de conventions relatives à l'égalité professionnelle et à la qualité de vie au travail ;

Considérant que la Chambre recommande également une meilleure coopération entre l'OTCP et le Comité régional du tourisme (CRT) à travers une convention globale pour améliorer la coordination et la promotion de la destination touristique parisienne ;

Considérant que le tourisme représente un secteur clé pour l'économie parisienne et que la bonne gestion de l'OTCP est indispensable pour maintenir l'attractivité et le rayonnement international de la capitale ;

Considérant que le tourisme à Paris doit évoluer vers un modèle plus durable, notamment en termes de mobilités moins émettrices de gaz à effet de serre, avec une priorité à l'usage des circuits courts, et à l'allongement des temps de séjour pour minimiser l'impact environnemental ;

Considérant que les outils d'innovation et de résilience sont essentiels pour permettre au secteur touristique de surmonter les crises, de se renouveler et d'aborder les changements de fond opérés dans ce secteur ;

Considérant que les attentes des Parisiens et des visiteurs en matière d'innovation, de durabilité et d'inclusivité sont devenues essentielles, notamment après des événements majeurs tels que les Jeux olympiques de 2024, qui ont positionné Paris comme une vitrine mondiale, et qu'il est nécessaire de continuer à faire évoluer l'offre touristique dans ce sens ;

Considérant que le Conseil de Paris a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre des recommandations de la Chambre régionale des comptes afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics et une meilleure gouvernance des actions touristiques de la Ville ;

Delphine Bürkli, Maud Lelièvre, Nicolas Cour et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu :

- ***que la Mairie de Paris s'engage à suivre strictement les recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France dans son rapport sur la gestion de l'OTCP, en :***
 - ***exigeant de l'OTCP la production régulière des documents financiers et bilans qualitatifs conformément à la convention d'objectifs et de moyens ;***
 - ***mettant en cohérence le règlement intérieur et les statuts de l'OTCP concernant la désignation des représentants des adhérents professionnels ;***

- **adoptant des conventions relatives à l'égalité femme-homme et à la qualité de vie au travail, et en organisant les négociations annuelles obligatoires prévues par le Code du travail ;**
- **que la Ville de Paris prenne les mesures nécessaires pour élaborer une convention globale organisant les domaines de coopération et de mutualisation administratifs et techniques entre l'OTCP et le Comité régional du tourisme afin de renforcer la coordination des actions touristiques à l'échelle régionale ;**
- **que la Ville de Paris s'engage à améliorer la gestion et l'efficacité des ressources de l'OTCP, tout en veillant à préserver une gouvernance transparente et efficace, en particulier dans le cadre de la diversification de ses activités touristiques ;**
- **que la Ville de Paris mette en œuvre les actions nécessaires pour établir une coopération effective avec les acteurs du secteur touristique, en particulier dans le 9^e arrondissement, zone à forte affluence de touristes étrangers, dans le but de faciliter la mobilité, assurer la sécurité et renforcer la visibilité des professionnels du tourisme.**

Madame la Maire annonce qu'elle défendra ce vœu au Conseil de Paris, avec M. Alexis Govciyan et Mme Maud Lelièvre.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie le public et les élus pour leur présence. Elle annonce que le prochain Conseil du 9^e arrondissement se tiendra le 4 novembre.

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19 h 57.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLİ

Le Conseiller du 9^e arrondissement



Gilles FISZENSÓN